Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261105-D_2026_112-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-112

L'an deux mil vingt-six, le 5 novembre 2026 à 20 H 33, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 17

Date de convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : le 22 octobre 2026

MEMBRES PRESENTS : Mesdames et Messieurs CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, THONIER Carole, LAHAYE Denis, William MORIN, BOULAIRE Céline, MICOINE Laure, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, KRIMED Jean-Jacques, PARBEAU Gwenaëlle, PASTUREL Mathieu, Yvain AUREGAN,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Céline LECHEVALLIER donne pouvoir à Adrien GERARD, Simon BAUDAS donne pouvoir Camille BOURGUENOLLE, Jérôme NOURRY donne pouvoir à Jean – Jacques KRIMED, Anne – France OLIVIER – DUFEE.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Orlane HABERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Arnaud TERTRAIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange pour l'année 2026

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que le tableau des données du patrimoine a été reçu le 21 octobre 2026, le calcul de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange pour l'année 2026 peut être calculé.

Le montant de la RODP dû au 1er janvier d'une année N est calculé avec le coefficient d'actualisation de l'année N, mais à partir du patrimoine de l'année N-1.

Décompte du patrimoine sur le territoire de la commune arrêté au 31 décembre 2025 :

Artère aérienne (km)	13,777 km
Artères en sous – sol (Km)	15,746 km
Emprise au sol (M2)	1,30 M2

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261105-D_2026_112-DE

Les tarifs et le coefficient d'actualisation pour l'année 2026 sont les suivants :

RODP	**Tarifs de base**	**A multiplier par le coefficient d'actualisation**
RODP 2026	40 € le km d'artères aériennes 30 € le km d'artères souterraines 20 € le km le M2 d'emprise au sol	1.63715

Soit une redevance 2026 d'un montant de :

Artère aérienne	13,777*40*1,63715	902,20 euros
Artères Souterraines	15,746*30*1,63715	773,35 euros
Emprise au sol	1,3*20*1,63715	42,56 euros
TOTAL		1718,11 euros

Entendu cet exposé, Mme La Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 17 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 17 pour) :

- **Autorise l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public due par Orange pour l'année 2026 pour un montant de 1718 euros,**
- **Autorise Mme La Maire à émettre le titre de recettes correspondant,**
- **Autorise Mme La Maire à signer tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Arnaud TERTRAIS

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication